



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHAMBLES**

**Séance du 04 Décembre 2023**

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ENVELOPPE DE SOLIDARITE 2024**

**Nombre de conseillers en exercice : 15**  
**Nombre de conseillers présents : 10**  
**Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 12**  
**Date de la convocation : Jeudi 30 Novembre 2023**  
**Date de l'affichage : Jeudi 30 Novembre 2023**

L'an **deux mil vingt-trois** et le **quatre décembre**, le Conseil Municipal de la commune de Chambles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **André PEYRET, 1<sup>er</sup> Adjoint**.

**Présents** : Mesdames et Messieurs Sébastien BERTRAND, Josiane DREVET, Lydie FAISANDIER, Emilien JOUSSERAND, André PEYRET, Michel PICHON, Henri PRAMALION, Estelle REDON, Valérie ROLLAND-TOUGOUCHI et Gauthier THEVENON.

**Excusé(s)** : Valérie CHAZELLE  
Fadila KAHOUL  
Caroline HAOUR  
Marie-Laure FUCHER a donné pouvoir à Michel PICHON  
Pierre GIRAUD a donné pouvoir à André PEYRET

Emilien JOUSSERAND a été désigné comme **secrétaire de séance**.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les travaux de réparation d'étanchéité du toit. Pour le financement de ces travaux, dont le montant total prévisionnel s'élève à 15 798.45 € HT, une aide de Conseil départemental est susceptible d'être accordée au titre de l'enveloppe cantonale de solidarité.

Le plan de financement de ce projet serait le suivant :

Coût total : 15 798.45 € HT

Département de la Loire : 7 000.00 €

Autofinancement de la commune : 8 798.45 €

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **ADOPTE** le plan de financement exposé ci-dessus.
- **SOLLICITE** une subvention au titre du dispositif d'accompagnement des collectivités du Département de la Loire – Enveloppe de solidarité 2022.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint en charge du dossier, Monsieur Emilien JOUSSERAND, à signer toute pièce à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme au registre à Chambles, le 04 décembre 2023

**Le Maire**  
Pierre GIRAUD  
PAR DÉLÉGATION DU MAIRE,  
**André PEYRET**  
ADJOINT



**Le secrétaire de séance**  
Emilien JOUSSERAND

Le Maire de Chambles certifie le caractère exécutoire du présent acte compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 04/12/2023 et de la publication le 04/12/2023